
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

5 SEPTEMBRE 2019

PROPOSITION DE DÉCRET

INTERDISANT LE PORT DE SIGNES CONVICTIIONNELS PAR LE
PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIEL
ORGANISÉS OU SUBVENTIONNÉS PAR LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE(1)

DÉPOSÉE PAR MM. JEAN-PAUL WAHL ET OLIVIER MAROY ET MME
VÉRONIQUE DURENNE.

Document paru au cours de la législature précédente : 248 (2015-2016) n°1 :
Proposition de décret

(1) Relevée de caducité conformément au décret du 27 décembre 1974